

GILETS JAUNES

L'U2P accueille favorablement les mesures annoncées par le Premier ministre et appelle à la responsabilité de l'ensemble des acteurs

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18.12.35

4 décembre 2018

Contacts presse

U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

L'U2P accueille favorablement la décision de suspendre pendant six mois plusieurs mesures fiscales fortement décriées. Le moratoire portant sur la hausse de la fiscalité applicable au prix des carburants, de l'énergie et du gazole non routier (GNR) devrait contribuer à apaiser la situation et à débloquer l'activité économique.

Il s'agit d'une première réponse apportée au mécontentement exprimé par le mouvement des Gilets jaunes et aux inquiétudes des artisans, commerçants et professionnels libéraux.

C'était un préalable à l'engagement de négociations entre tous les acteurs concernés et les représentants de l'État, en vue de remettre à plat les différents prélèvements obligatoires qui pèsent à la fois sur les Français et sur les entreprises.

Il conviendra de regarder parallèlement les évolutions possibles en matière de pouvoir d'achat, sachant que la solution ne pourra se traduire par un alourdissement de la charge des entreprises.

Ainsi, l'U2P participera activement aux discussions avec les pouvoirs publics tant au niveau national que local.

Dans l'immédiat, l'U2P demande expressément que l'exercice de l'activité et la sécurité des entreprises, personnes et biens, soient garanties. Elle demande solennellement l'arrêt du mouvement des Gilets jaunes permettant enfin d'engager le dialogue dans le respect de toutes les parties.

Le président de l'U2P, Alain Griset, a indiqué : « *Je salue les annonces du Premier ministre qui a ouvert la voie au dialogue. Ces mesures doivent mettre fin au blocage de l'économie et aux pertes déjà subies par nos entreprises qui doivent au plus vite retrouver une activité normale.* »

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.